

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE**

2019 / 2
Commune : RESTIGNE
Séance du 18 mars 2019

SEANCE DU 18 MARS 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le dix huit mars 2019 à 20 heures.

La convocation adressée le 11 mars 2019 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Finances locales – fiscalité (7.2) : taux d'imposition 2019
- 2) Finances locales – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2019
- 3) Commande publique – marchés publics (1.1) : liste des marchés publics passés en 2018
- 4) Commande publique – marchés publics (1.1) : aménagement Grand'Rue – Place des Tilleuls : choix de l'entreprise
- 5) Commande publique – marchés publics (1.1) : accès PMR école élémentaire : avenant en moins value
- 6) Finances locales – divers (7.10) : indemnité de sinistre : acceptation
- 7) Autres domaines de compétences – des communes (9.1) : contrat de maintenance des prises incendie
- 8) Domaine et patrimoine – aliénation (3.2) : domaine privé communal : cession
- 9) Domaine et patrimoine – locations (3.3) : domaine communal forestier : location
- 10) Domaine et patrimoine – autres actes de gestion : domaine privé communal : petite gare
- 11) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 12) Point sur les regroupements intercommunaux
- 13) Questions diverses : - feu d'artifice de juillet 2019

Sont présents : Mesdames Hascoët, Pichet, Galbrun, Legoff, Moreau,
Messieurs Besnier, Peron, Billecard, Beurain, Henry, Champenois

Sont absents excusés : Mme Dubois qui donne pouvoir à Mme Moreau
Mr Gourdon qui donne pouvoir à Mme Hascoët
Mmes Lugato, Moutte

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr Henry est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 25 février 2019 est adopté.

N°1) Finances locales – fiscalité (7.2) : taux d'imposition 2019

Après concertation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour 2019 au niveau des taux de 2018 à savoir :

- Taxe d'Habitation : 10,83 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 16,56 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 46,26 %

2) Finances locales – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1.082.298 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1.264.425 €

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 25/03/2019 et transmis au contrôle de légalité le 25 mars 2019.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.082.298 €	1.082.298 €
Section d'investissement	1.264.425 €	1.264.425 €
TOTAL	2.346.723 €	2.346.723 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.082.298 €	1.082.298 €
Section d'investissement	1.264.425 €	1.264.425 €
TOTAL	2.346.723 €	2.346.723 €

3) Commande publique – marchés publics (1.1) : liste des marchés publics passés en 2018

Conformément à la réglementation la commune doit chaque année publier au cours du 1^{er} trimestre de l'année N la liste des attributaires des marchés conclus l'année N-1 dépassant les 20.000 € HT.

Aussi, le conseil est informé de la passation, en 2018, des marchés suivants :

ATTRIBUTAIRES	DATE DE SIGNATURE	MONTANT EN € HT	OBJET
B.S.T.R.	8/06/2018	44.905,01	Gros Œuvres accès PMR Ecole
Luc Durand	11/06/2018	82.662,50	Aménagement routier du quartier Fougerolles
Luc Durand	18/06/2018	37.451,80	Programme de voirie 2018
Ouvrard Touraine	17/12/2018	130.000	Tracteurs et équipement

4) Commande publique – marchés publics (1.1) : aménagement Grand'Rue – Place des Tilleuls : choix de l'entreprise

Pour mémoire, par délibération du 26 novembre 2018, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la Grand'Rue et de la Place des Tilleuls ;

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises spécialisées, quatre offres ont été reçues ;

Après dépouillement de ces offres et sur avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société EIFFAGE d'un montant de 232.999,80 € HT.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise EIFFAGE – ZI La Pommeraye – BP 12 – 37320 ESURES SUR INDRE d'un montant de 232.999,80 € HT.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019 au compte 2151-139.

5) Commande publique – marchés publics (1.1) : accès PMR école élémentaire : avenant en moins value

Dans le cadre de la mise en accessibilité de l'école élémentaire, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 en moins value pour le lot n°1 maçonnerie attribué à la société B.S.T.R. - 47 rue des Levées 37770 La Ville aux Dames d'un montant de 936,96 € HT.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour le lot 1 – maçonnerie, l'avenant n°2 en moins value de 936,96 € HT soit 1.124,35 € TTC faisant ainsi passer le montant du bt 1 à 44.548,71 € HT soit 53.458,45 € TTC.

6) Finances locales – divers (7.10) : indemnité de sinistre : acceptation

Mr BESNIER, présente l'indemnité proposée par ENEDIS d'un montant de 2.280 € concernant le sinistre intervenu à l'occasion d'un raccordement électrique rue de la Chalopinière à Restigné . Il est précisé que le montant de cette indemnité couvre intégralement les frais de réparation engagés par la commune.

Après avoir entendu l'exposé et après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'indemnité de 2.280 € proposée par ENEDIS pour le sinistre intervenu rue de la Chalopinière à Restigné.
- **PRECISE** que l'indemnité sera encaissée sur le budget communal 2019.

7) Autres domaines de compétences – des communes (9.1) : contrat de maintenance des prises incendie

La collectivité dispose sur son territoire, conformément aux dispositions de l'article L2212-2 alinéa 5 du code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment des poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable. Afin d'assurer l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE PASSER** une convention avec la société VEOLIA – 3 rue J Cugnot – 37305 JOUE LES TOURS pour l'entretien des bornes à incendies situées sur le territoire de la commune.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention à intervenir
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget

8) Domaine et patrimoine – aliénation (3.2) : domaine privé communal : cession

Vu la délibération du conseil municipal du 15 janvier 2018, approuvant la mise en vente des parcelles contiguës cadastrées C 3730 et C3728 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 avril 2018, confiant la mise en vente des dites parcelles à l'office notariale de Bourgueil ainsi qu'à trois agences immobilière du secteur et réajustant le prix de mise en vente de l'ensemble immobilier ;

Considérant l'installation récente d'un conseiller indépendant en immobilier sur la commune de Restigné, il est proposé au conseil municipal de lui octroyer un mandat de vente.

Après avoir entendu l'exposé et après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer un nouveau prix de vente des ces parcelles C 3730 et C 3728 situées rue Noiret à 32 € le m² soit pour une contenance de 146 m² un prix total de 36.672 €.

- **DECIDE** de donner, un mandat de vente pour la cession des parcelles cadastrées C3730 et C 3728 au prix de 32 € le m² à :

- Mr Daniel SAMSON, agent commercial pour le compte du réseau immobilier SAFTI
- l'agence notariale sise 26 rue Pasteur 37140 BOURGUEIL
- l'agence immobilière IDEAL DEMEURES 15 place des Halles 37140 BOURGUEIL
- l'agence immobilière LAFORËT IMMOBILIER 34 rue du Commerce 37140 BOURGUEIL
- l'agence immobilière LIGERIA IMMOBILIER 7 rue du Commerce 37140 BOURGUEIL

- **DECIDE** de confier la rédaction de l'acte à intervenir à l'agence notariale sise 26 rue Pasteur 37140 BOURGUEIL.

- **INDIQUE** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

9) Domaine et patrimoine – locations (3.3) : domaine communal forestier : location

Ce sujet sera reporté si besoin, les informations étant trop incertaines à ce jour.

10) Domaine et patrimoine – autres actes de gestion : domaine privé communal : petite gare

Il est rappelé au conseil le point concernant le devenir de la « Petite Gare » située sur le territoire communal et dont l'état dégradé pose question. Malgré un courrier adressé au PNR Loire Anjou Touraine et des relances téléphoniques, le syndicat ne s'est pas manifesté concernant l'intérêt patrimonial du bien. Mme Moreau, conseillère, se propose de reprendre contact avec le PNR sur ce point qui sera par conséquent remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

11) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal

Néant

12) Point sur les regroupements intercommunaux

- PNR Loire Anjou Touraine

Mme Moreau, conseillère, dresse un bilan de la dernière réunion du syndicat. Lors de ce comité l'augmentation de 5 centimes de la contribution par habitant des communes a été validée et un descriptif des actions menés par le Parc dans le cadre du **COTEC** (Contrat d'Objectifs Territoire. Energie Climat) a été dressé.

13) Questions diverses

Le planning des permanences du bureau électoral qui sera tenu à l'occasion des élections européennes du 26 mai prochain a été partiellement complété.

Prochain conseil municipal : le 29 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.